

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

**OBJET : DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 529 401.71 €,
- un excédent d'investissement de 201 548.10 €.

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement donné *en annexe I* qui s'élève à 0 €, comprenant le résultat de clôture de la section d'investissement constaté au 31/12/2019 et le solde des restes à réaliser de la section d'investissement au 31/12/2019,

➤ Décide, à l'unanimité, **d'affecter le résultat de fonctionnement de 529 401.71 €** dans le budget 2020 de la commune **au compte 002** « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement,

➤ Décide, à l'unanimité, **d'affecter le résultat d'investissement de 201 548.10 €** dans le budget 2020 de la commune **au compte 001** « Exécution de la section d'investissement reporté » en recettes d'investissement,

Fait et délibéré le 2 juillet 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 09/07/2020  
La publication le : 09/07/2020  
Le Maire :

